

# LE PETIT JOURNAL



Décembre 2022

## CONTACT



Mairie d'Haudainville

1 rue de Verdun

55100 Haudainville

☎ 03 29 84 62 86

Fax 03 29 83 98 94

[mairie-haudainville@grandverdun.fr](mailto:mairie-haudainville@grandverdun.fr)

## Horaires d'ouverture de la Mairie



Lundi 13h30 à 17h00

Mardi 13h30 à 17h00

Mercredi 13h30 à 17h00

Judi 13h30 à 17h00

Vendredi 13h30 à 17h00

Le maire et les adjoints se tiennent à votre disposition le

**1<sup>er</sup> samedi du mois  
de 10 h à 12 h**

**ou sur rendez-vous**

En dehors des permanences ci-dessus et

**en cas d'urgence**

vous pouvez contacter le Maire ou les adjoints aux numéros ci-après :

**Patrick Lorans**

06. 61.17. 25. 94

**Ghislin Lubraniacki**

06. 63. 22. 28. 45

**Jérôme Martinet**

06. 72. 83. 30. 15

## LE MOT DU MAIRE

Nous voici arrivés au terme d'une année riche en événements et suscitant nombre d'interrogations sur l'avenir.

Pour autant il nous faut savoir se réserver des moments de rencontre et d'échanges conviviaux.

C'est avec grand plaisir que l'équipe municipale vous accueillera pour la traditionnelle cérémonie des vœux samedi 21 janvier à 11h à la salle polyvalente. Nous vous y présenterons le travail accompli depuis notre entrée en fonction (COVID oblige) et évoquerons les projets à venir avant de nous retrouver autour du pot de l'amitié.

Dans l'attente de vous rencontrer, je vous souhaite de très belles fêtes.

Prenez soin de vous.

Le maire, Patrick LORANS



## Agenda :

- Jeudi 12 janvier à 20H00 : réunion sur la requalification de l'ancien city stade du Coteau de la Louvière à la salle polyvalente

- Samedi 21 janvier à 11H00 : cérémonie des vœux à la salle polyvalente



## Nouveau secrétaire de Mairie :

Dans le cadre de la mutualisation du personnel au sein de la CAGV, et depuis le 1er novembre, Stéphane SOITOUX, secrétaire de Mairie à Dieppe-sous-Douaumont et à Chattancourt est arrivé à Haudainville pour un tuilage avec Clémence notre secrétaire de Mairie.

En effet, à compter du 1er janvier 2023, Stéphane deviendra notre nouveau secrétaire et Clémence ne restera que le mercredi après-midi. Les horaires de la Mairie vont donc changer et être élargis : la Mairie sera ouverte au public tous les après-midis du lundi au vendredi de 13h30 à 17h00.

Et il est toujours possible de contacter M. le Maire et les adjoints en cas d'urgence ou pour prendre rendez-vous en dehors des horaires d'ouverture.



## ETAT CIVIL

### Décès :

10/10/2022 - Mme GUÉRARD Georgette veuve BLANCHET (82 ans)

11/10/2022 - M. ROUYER Georges (75 ans)

16/11/2022 - Mme COLIN Claudine (60 ans)

18/11/2022 - Mme ROGER Jeanne veuve PICARD (87 ans)

Pacs : 31/10/2022 M. BOHIN Antoine et Mme FARDEAU Martine





**DELIBERATIONS**

**1. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 septembre 2022**

**2. Numérotation Le Pont de Belrupt**

M. le Maire expose :

Vu l'article L2213-28 du code général des Collectivités Territoriales et à la demande des habitants domiciliés à Le Pont de Belrupt,

Il propose d'affecter les numéros comme suit :

- N°1 : parcelle ZB 241, Monsieur et Madame VERMARD Hervé
- N°2 : parcelle ZB 331, Monsieur PLATEL Eric
- N°3 : parcelle ZB 119, Monsieur CHARTIER Vincent
- N°4 : parcelle ZB 367, Monsieur Jean-Michel CORRIAUX
- N°6 : parcelle ZB 368, Madame LAURENT Sandrine
- N°8 : parcelle ZB 430, Monsieur et Madame CHEVALIER Alexandre
- N°10 : parcelle ZB 427, Monsieur BERNAT Albert et Madame GEORGE Noëlle
- N°12 : parcelle ZB 349, et ZB 425 Monsieur FRANCOIS Aurélien

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **décide**, à l'unanimité des membres présents, d'autoriser Monsieur le Maire à affecter les numéros cités ci-dessus.

**3. Convention d'engagement entretien et préservation d'aménagements de cours d'eau entre la CAGV et la Commune**

Cette convention a pour but de recueillir l'engagement du ou des propriétaire(s) à entretenir et préserver les aménagements réalisés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **approuve**, à l'unanimité des membres présents, la convention citée ci-dessus.

**4. Aménagement des espaces communaux**

Dans une démarche d'embellissement de la commune pour la rendre plus attractive et valorisante pour les habitants, il est envisagé d'aménager un terrain de pétanque et une table de ping-pong à côté du city stade ainsi que la reprise du revêtement de la place du Monument aux Morts.

Le montant des dépenses prévisionnelles s'élève à 46 229.00 € HT répartis et financés comme suit :

Subvention FEADER 70% soit 32 360.00 € et fonds propres : 30% soit 13 869.00 €.

En conséquence, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **approuve** le plan de financement ci-dessus et autorise le Maire à solliciter une subvention FEADER .

**Questions diverses**

- Désignation d'un correspondant Incendie et Secours : Monsieur Jean-Michel CORRIAUX
- Point sur le PLUiH (Plan Local d'Urbanisme intercommunal et Habitat)
- Arrivée de Stéphane SOITOUX, nouveau secrétaire de mairie, à partir du 01/11/2022



**DELIBERATIONS**

**1. Approbation du procès-verbal de la séance du 21 octobre 2022**

Le compte-rendu du dernier conseil est approuvé à l'unanimité des membres présents.

**2. Annulation de la délibération 2022-20 nommant un correspondant incendie.**

Lors de la séance du 21 octobre 2022, le Conseil Municipal avait désigné un correspondant incendie.

Cette désignation relevant de la seule compétence du Maire et non du Conseil Municipal, le Maire propose au Conseil d'annuler la délibération 2022-20.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **DECIDE**, à l'unanimité d'annuler cette délibération.

### **3. Utilisation du chapitre 022 – Dépenses imprévues – Section Fonctionnement**

Monsieur le Maire rend compte à l'assemblée délibérante de l'utilisation de crédits portés au budget pour dépenses imprévues (compte 022) Les crédits au chapitre 67 « charges exceptionnelles » présentaient un disponible négatif de 1 040.96 euros correspondant à l'opération Mille Talents. Lors du vote du budget primitif 2022, les crédits au compte 022 étaient de 10 000.00 €. Le virement de crédit a été effectué à hauteur de 1 040.96 euros du compte 022 – « dépenses imprévues » au profit du chapitre 67 « charges exceptionnelles ».

Après avoir entendu l'exposé, le Conseil Municipal, prend acte de l'utilisation faite du compte 022 « dépenses imprévues » telle que proposée.

### **4. Versement d'un fonds de concours concernant la passerelle Belleray à Haudainville**

La commune de Belleray a fait construire une passerelle entre Belleray et Haudainville.

Ce projet, de par son importance, présente un intérêt dépassant le cadre strictement communal. Cela permet d'apporter une valeur ajoutée à la vélo route voie verte aménagée par la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun en facilitant notamment l'accès aux habitants de Belleray et d'Haudainville. Aussi, à ce titre, la Commune d'Haudainville souhaite apporter un fonds de concours propre à cette réalisation.

Après avoir étudié les conditions d'autorisation de versement d'un fonds de concours (loi du 13 août 2004), il s'avère que le bénéficiaire, c'est-à-dire la commune de Belleray doit prendre à sa charge au moins la moitié du financement résiduel, hors subventions reçues par ailleurs.

Ainsi, il convient d'attribuer la somme de 7 233.14 € en fonds de concours à destination de la commune de Belleray.

Pour information, la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun apportera une participation financière équivalente à ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 8 voix pour, 1 voix contre, **AUTORISE** le versement d'une somme de 7 233.14 € en fonds de concours à destination de la commune de Belleray pour le financement de son projet.

**Sous réserve** : de la légalité de la construction, de la prise en charge de l'assurance par la commune de Belleray et de la signature d'une convention tripartite (Belleray, Haudainville et CAGV).

### **5. Convention de servitude Enedis.**

Considérant la demande de la société Enedis de l'établissement d'une convention de servitude pour l'installation à demeure d'une canalisation souterraine de 400 volts sur la parcelle ZA 204, avenue de Metz à Haudainville, aux fins d'implanter des bornes de recharge électrique sur le site Norauto.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil **décide** :

- d'accepter la convention de servitudes proposée par Enedis ;
- d'accepter l'indemnité unique et forfaitaire de 20 € ;
- d'autoriser le Maire à signer ladite convention et tout document se rapportant à la servitude sur la parcelle ZA 204.

### **6. Sortie du groupement de commandes d'achat Gaz et électricité**

Depuis décembre 2020, la loi Énergie Climat a sonné le glas des tarifs réglementés de ventes (TRV) pour les collectivités et leurs groupements de moins de 10 salariés et dont les recettes sont inférieures à 2 millions d'euros.

Par conséquent, les communes et intercommunalités sont soumises aux prix du marché de l'énergie. Elles ont l'obligation de mettre en concurrence les fournisseurs d'électricité et de gaz dans le cadre de marchés publics.

Ces structures ne peuvent bénéficier de l'actuel bouclier tarifaire mis en place pour l'État visant à protéger les consommations du contexte inflationniste des tarifs de l'électricité et du gaz.

Il est proposé de mettre en place un groupement de commandes entre la Ville de Verdun, le CCAS de Verdun, la CAGV et les communes de la CAGV qui le désirent pour l'alimentation en électricité des sites de puissance inférieure ou égale à 36kVA ainsi que la fourniture de gaz de ville.

La mise en place d'un groupement de commandes permet à la fois de réaliser des économies, d'augmenter le champ concurrentiel et d'améliorer le suivi interne des opérations.

La constitution d'un tel groupement oblige à passer, entre les collectivités, une convention constitutive qui fixe les modalités de fonctionnement du groupement et désigne un coordonnateur.

La CAGV, coordonnateur du groupement, sera chargée de procéder, dans le respect des règles édictées par le Code de la Commande Publique à l'organisation de la consultation, à l'analyse des candidatures et des offres et à l'attribution de l'accord-cadre.

Pour simplifier les démarches, la CAGV sera également chargée de lancer et d'attribuer les marchés subséquents pour l'ensemble des membres du groupement de commandes.

Chacun des membres du groupement de commande restera responsable de l'exécution des marchés subséquents pour ce qui le concerne et notamment la liquidation des paiements.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **approuve** le principe d'un accord-cadre pour l'achat de gaz, tel que défini dans le présent rapport ; **décide** de sortir de l'accord-cadre pour l'achat d'électricité afin de pouvoir bénéficier d'un retour aux tarifs réglementés de ventes (TRV) ; **autorise** la constitution d'un groupement de commandes entre la CAGV et les communes de la CAGV qui le désirent ; et **autorise** Monsieur le Maire à souscrire auprès d'EDF les contrats de fournitures d'électricité nécessaires.

### Questions diverses :

- Informations sur les travaux d'enfouissement des réseaux rue de Metz et rue des Ecoles : un marché est mis en place et l'ordre de démarrage des travaux a été donné le 2 décembre.
- Demande d'installation d'une stèle commémorative par l'Association Les éléphants noirs sur le site des Veilleurs de la Paix. Accord de principe dans l'attente d'une convention avec l'association.
- Eclairage public, réunion avec la CAGV le 3 janvier pour la recherche d'économies.
- Vœux du Maire le 21 janvier à 11 h 00.

### Le repas des aînés :

Cette année, le traditionnel repas des aînés s'est déroulé au Clair de Lune. Ce choix s'explique par notre volonté de proposer une prestation plus qualitative qu'un traiteur dans la salle polyvalente.

Une soixantaine de convives dont M. MAINFROY, le doyen de notre Commune, a pu profiter d'un repas raffiné et d'un orchestre pour danser.

Les aînés, qui n'ont pas pu se déplacer, ont reçu un colis distribué le lundi 19 décembre.

Un grand merci au Clair de Lune pour l'accueil et le repas et à l'orchestre de Luc MATHIEU.



### La marche de nuit :

La marche nocturne au profit du Téléthon co-organisée par des bénévoles des Petits Anons, du SLC la Beholle et de la Mairie, s'est déroulée le samedi 26 novembre 2022 sous un temps clément. 70 marcheurs se sont répartis sur les deux circuits (6 et 12 km) balisés pour l'occasion.

M. NIDERKORN, responsable du Téléthon dans le secteur de Verdun, est venu remercier les marcheurs et partager le repas qui a suivi la marche.

Les 600€ de bénéfices récoltés seront intégralement versés à l'AFM-Téléthon.

Merci à tous les bénévoles qui ont fait de cette manifestation une réussite



### Commémoration du centenaire du monument aux morts :

Le monument aux morts d'Haudainville a été inauguré par le président Poincaré en 1923. Nous fêterons le samedi 7 octobre 2023, le centenaire de son installation.

Nous prévoyons une grande manifestation autour de cet événement. La place du monument aux morts sera refaite, le monument nettoyé et une exposition préparée pour expliquer l'histoire mouvementée de notre monument.

Nous avons donc besoin de vous et de vos archives personnelles afin d'enrichir l'exposition que Pierre ROUSSEL et Yves JADOT préparent. Si vous avez des cartes postales et/ou des photographies de l'inauguration par le président Poincaré, nous vous serions extrêmement reconnaissants de les déposer en Mairie pour qu'elles soient scannées. Elles vous seront rendues aussitôt. Et plus généralement, si vous avez des documents sur ce monument, vous pouvez nous les confier pour qu'ils soient scannés.

Votre aide est essentielle à la bonne réussite de cet événement.

Pour tout renseignement complémentaire, merci de contacter Jérôme MARTINET au 06-72-83-30-15



### Le concert de la St Nicolas du 4 décembre :

Les 70 petits et grands, venus assister au concert de la St Nicolas organisé par le SLC la Beholle avec le soutien de la Mairie, sont répartis enchantés par la prestation de Mélyne, Axelle et William.

Ce trio de musiciens et chanteurs a revisité en chanson les contes connus de tous les enfants : le petit chaperon rouge, le chat botté, les 3 petits cochons... en variant les styles musicaux.

Ce fut un grand moment de partage, d'humour et de musique entre les artistes et le public. Grand merci à Mélyne, Axelle et William

A l'issue du spectacle, les enfants ont appelé St Nicolas qui est venu distribuer des friandises avec le père Fouettard.



### Le marché de Noël :

Grand succès pour le marché de Noël organisé par l'école Edgar Gascon et les Petits Anons. Les parents et amis de l'école ont répondu présent en nombre dès l'ouverture des portes ce samedi 10 décembre, pour découvrir les différentes réalisations des élèves et des bénévoles. Les enfants ont été ravis de poser pour la photo avec le Père Noël avant de partager pâtisseries, gaufres, chocolat chaud... Rappelons que comme à l'accoutumée, les bénéfices seront versés à l'école pour participer entre autres aux voyages scolaires.

Grand merci à tous !



Avec l'arrivée et l'installation du nouveau secrétaire de mairie, Monsieur Stéphane SOITOUX, les horaires d'ouverture de la mairie changent à partir du 2 janvier 2023 :

**Ouverture au public :**

**Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi 13h30 à 17h00**

## École maternelle d'Haudainville (suite N° 8)

Cette école est désignée au fil du temps sous l'appellation de :

- maison d'asile
- classe enfantine
- école maternelle

Ce lieu est, depuis l'origine, destiné à recevoir les enfants en bas-âge avant leur scolarisation.

Autrefois les petits étaient accueillis dans une salle louée par la commune, sous la responsabilité d'une personne rétribuée pour cela.

Sous le Second Empire, le bail pour la location de la salle étant terminé, la commune, sous la pression de l'Académie et des Parents en vint à mettre en place un lieu d'accueil pour les enfants.

Mais encore fallait-il le trouver ou le créer ! ...

L'occasion se présenta pour l'achat d'un bâtiment face à l'école des filles dans la rue de l'église. Endroit central dans le village.

Il s'agissait de la maison de M. et Mme Bertrand située à l'angle de la rue des Florents (*rue des écoles*) et la rue St Symphorien (*rue de l'église*)

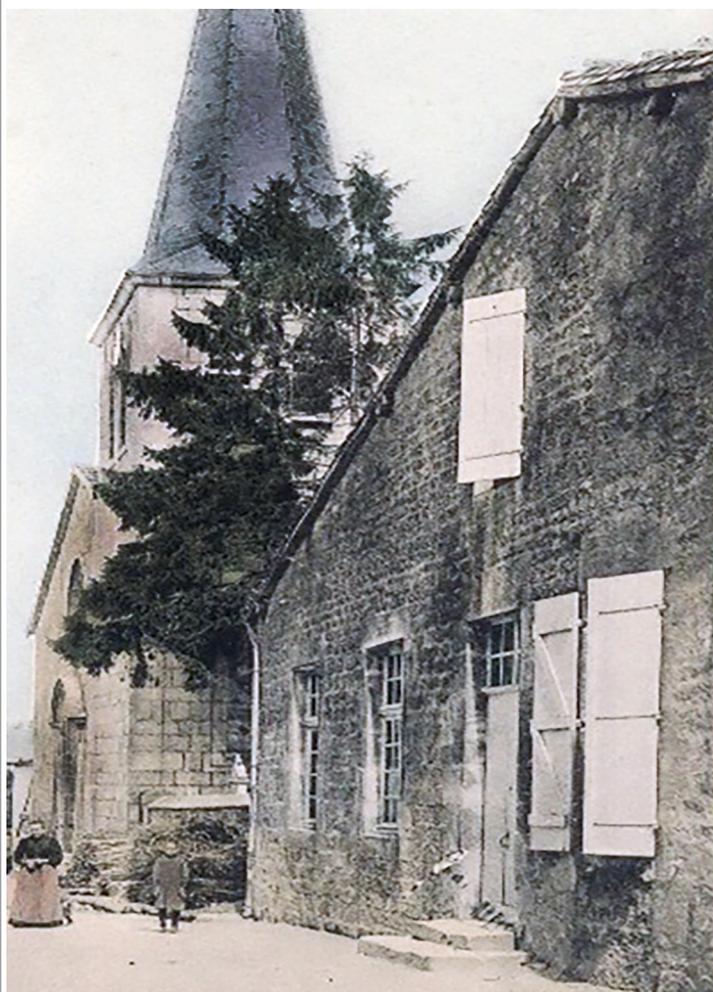
Comme pour l'école des filles, pas de terrain pour faire une cour de récréation mais la rue, peu fréquentée par des attelages.

Sans répondre exactement aux besoins, il y avait possibilité d'aménager le local pour répondre aux normes exigées par le Rectorat et les Services de Santé. Le problème majeur étant le financement des travaux.

Après moult courriers entre le Maire, l'Architecte, le Trésorier public et les Autorités concernées, une solution transitoire fut élaborée :

- achat du bâtiment
- travaux impératifs à exécuter pour appropriation en « maison d'asile »
- engagement officiel de la commune à faire l'ensemble des travaux exigés dès que possible en fonction des finances de la commune.

Pour forcer la municipalité à agir, le Rectorat voulait supprimer le salaire de la directrice si les travaux n'étaient pas exécutés rapidement.



### Salaires des enseignants à l'époque :

- ☞ directeur école des garçons = 1 000 fr
- ☞ directrice école des filles = 600 fr
- ☞ directrice école enfantine = 350 fr
- ☞ Aide école enfantine = 50 fr

|       |               |
|-------|---------------|
| Préau | Salle d'asile |
|-------|---------------|

Rue St Symphorien

### **Coût global de la nouvelle école maternelle en 1867**

- Achat de la maison Bertrand 1 100 fr
- + Frais d'acquisition 48,10 fr
- Premiers travaux exécutés par M. Louis Thierion
- Bois transport et main d'œuvre 151,70 fr
- Reprise maçonnerie et menuiserie 94,10 fr

Donc au total 1 345,80 fr pour ce premier engagement communal.

### Distribution des colis des aînés.

Lundi 19 décembre, les élus étaient mobilisés pour remettre les 125 colis commandés pour l'occasion.

Cette année, afin d'harmoniser les dates d'accès au repas et au colis, nous avons ouvert la distribution du colis aux aînés de 65 ans et plus (contre 70 ans et plus l'année dernière). Ce sont donc 35 aînés de plus qui l'ont reçu par rapport à 2021.

Nous vous souhaitons de joyeuses fêtes de fin d'année.



### Aménagement des espaces verts.

En 2021, la commune a fait l'acquisition de nouveaux équipements pour satisfaire les besoins des plus jeunes de ses habitants : aire de jeux pour les enfants de 3 à 10 ans, city stade pour les adolescents. Mais les élus ont constaté que les espaces autour de ces équipements sont pour l'instant peu valorisants. D'où l'idée de réaliser des travaux d'aménagement visant à renforcer l'image du village.

Nous avons fait appel au CAUE (Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) pour l'élaboration de notre projet de valorisation paysagère, ainsi qu'à la Ligue de Protection des Oiseaux pour préserver à notre échelle la biodiversité présente dans nos jardins et nos forêts.

Notre diagnostic finalisé, nous avons sollicité le Conseil Départemental, qui venait de lancer un appel à projets dans le cadre du dispositif « revégétalisons nos communes ! ». Notre projet a été retenu et s'est vu gratifier d'une subvention de près de 5 000 €.

Le Conseil Départemental a sans doute apprécié le fait que notre projet s'inscrive dans une démarche de développement durable. Nous souhaitons en effet que le végétal prenne toute son importance au sein de notre territoire, notamment dans les espaces de rencontre entre les habitants comme le square ou le city stade. La végétation servira à la fois à délimiter les espaces à valoriser, notamment avec l'implantation de haies, et à lier entre eux des espaces éloignés les uns des autres pour donner une nouvelle identité au village.

Cette même végétation servira à valoriser les deux monuments aux morts situés à proximité de l'aire de jeux, du centre culturel et de l'école Edgar Gascon. La mise en valeur de ce lieu doit également profiter au devoir de mémoire, d'autant que nous célébrerons le centenaire du monument aux morts le samedi 7 octobre 2023.

Les travaux d'aménagements paysagers ont été confiés à la société Végétal (anciennement Sodiplante), comme vous l'avez peut-être constaté si vous vous êtes promenés près du city stade depuis le début du mois. Le chantier se terminera par l'implantation d'arbres le long de l'allée menant au centre technique communal. Ils serviront à faire de l'ombre au terrain de pétanque que nous espérons rénover en 2023 grâce à une subvention du Conseil Régional et aux fonds européens.



## UN PEU D'HISTOIRE : L'ORDRE NATIONAL DE LA LEGION D'HONNEUR

La Légion d'honneur est Instituée le 19 mai 1802 par Bonaparte, alors premier consul de la République, elle récompense depuis ses origines les militaires comme les civils ayant rendu des « services éminents » à la Nation.

Elle regroupe trois grades, Chevalier, Officier et Commandeur et deux dignités, Grand-officier et Grand-croix.

Les insignes sont fixés par décret le 22 messidor an XII (11 juillet 1804) : une étoile d'argent pour les Chevaliers, une étoile d'or pour les autres grades. Ces insignes rappellent visuellement l'ordre de Saint-Louis, créé par Louis XIV pour honorer les officiers et supprimé en 1792.



Le président de la République (selon les régimes, le premier consul, l'empereur, ou le roi) est le grand maître de l'ordre.

### **Depuis sa création neuf militaires natifs d'Haudainville ont été décorés**

#### **Nicolas GOEURY**

Né le 27 mai 1770

Chevalier le 16 mars 1812

#### **Philippe HENRY**

Né le 5 mai 1773

Chevalier le 1er octobre 1807

#### **Constant ALIF**

Né le 10 mars 1854

Chevalier le 30 décembre 1906

Officier le 20 février 1921

#### **Paul THIERION**

Né le 7 juin 1857

Chevalier le 29 décembre 1904

#### **Arthur DAUNOIS**

Né le 15 janvier 1872

Chevalier le 8 janvier 1919

#### **Alphonse HELLER**

Né le 9 mai 1874

Chevalier le 11 janvier 1919

#### **Alexis DELAWOEVRE**

Né le 8 mars 1976

Chevalier le 14 avril 1917

#### **Fernand HOCQUET**

Né le 1<sup>er</sup> août 1882

Chevalier le 3 octobre 1918

#### **Jules GASCON**

Né le 8 février 1884

Chevalier le 1er septembre 1920

### Retour sur Ma FaMeuse idée 2<sup>ème</sup> édition :

Les Meusiens avaient jusqu'au 15 novembre pour voter pour 4 projets sur les 137 mis au vote. 2 projets avaient été retenus sur notre Commune : création d'un belvédère au niveau du monument des Veilleurs de la Paix et d'un sentier sécurisé pour accéder au chemin de la côte des Malades.

C'est le vendredi 2 décembre au cinéma le Carroussel, qu'ont été dévoilés les 43 lauréats qui vont se répartir 1 million d'euros du Département.

Malheureusement aucun des deux projets d'Haudainville n'a été retenu. Le sentier sécurisé a récolté 170 votes et le belvédère 154 alors que le dernier projet lauréat a récolté 177 votes. Nous échouons à seulement 8 voix. Dommage !



### Déjections canines

Ramasser les déjections canines sur la voie publique n'est pas qu'une question de savoir-vivre et de respect d'autrui. Ce n'est pas seulement une façon de maintenir les rues propres ou encore d'éviter les mauvaises odeurs. **C'est aussi une obligation légale.**

En effet, l'article de loi R632-1 du Code pénal et l'article de loi R541-76 du Code de l'environnement imposent aux usagers de la collectivité de ramasser les crottes de leur chien, sous peine d'une amende.



**« Le Petit Journal » est un bulletin d'information municipale. La déclaration d'intention de publier est déposée en préfecture de la Meuse, conformément à la loi. Il est imprimé par nos soins en mairie.**

**Directeur de publication : M. Lorans Patrick, Maire de la commune.**

**Rédacteurs : M. Roussel Pierre – M. Jadot Yves – M. Lubraniecki Ghislain – M. Martinet Jérôme – M. Waxweiler Denis.**